## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

MESURE PORTANT SUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, LA GARANTIE DE DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 30 novembre 1970, de la motion de M. Benson: Que le bill C-186, qui vise à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1° janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement relativement au déroulement du débat en deuxième lecture de ce bill. Comme les députés le savent, au cours de la dernière session et au sujet d'un bill similaire on a demandé que deux sujets précis soient renvoyés en comité, à savoir la structure du capital du CN et la question des pensions du CN. Le comité a réglé cette dernière question mais le temps lui a manqué pour la première.

Lorsque, au cours de cette session ce débat a été amorcé, nous avons demandé que ces deux mêmes questions soient discutées. La question des pensions a été réglée et, pour faciliter le débat, peut-être le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous assurer que l'autre question, c'est-à-dire la structure du capital du CN, sera à nouveau renvoyée en comité.

M. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé au ministre des Finances et, pour nous, rien ne s'oppose à ce renvoi au comité.

## [Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, comme la plupart des députés d'ailleurs, il m'a été très agréable d'apprendre, vendredi dernier, soit le 5 février, que les retraités du Canadien National verront leur pension augmentée. Je profite de l'occasion pour rappeler aux autorités du Canadien National que cet effort mérite des remerciements. Cependant, je souhaite que cette augmentation ne soit qu'une tranche de ce que la compagnie projette pour l'avenir.

Au fait, j'ai rencontré, en fin de semaine, un ancien employé du Canadien National qui, ayant pris sa retraite en 1955, touche actuellement une pension de \$95 par mois et qui, en vertu du réajustement, touchera dorénavant \$122.50. J'ai rencontré également la veuve d'un travailleur qui a pris sa retraite en 1955, et touchait alors \$47.50, et qui touchera à l'avenir \$61.75 par mois. Si ces retraités demandent davantage, ils sont justifiés, à mon sens, de le faire.

Pour ce qui est de l'administration générale, nous voyons, une fois de plus, et en vertu du bill C-186, que cette société de la Couronne ne peut faire autre chose que de présenter des budgets déficitaires, et parmi les mesures que je me propose de suggérer, je suis d'avis que

la plus efficace serait la démission de son président, M. MacMillan. Je me permets de demander cette démission parce que ce président a suffisamment prouvé, à mon sens, par la présentation de déficits annuels du Canadien National, qu'il n'a jamais assumé ses responsabilités et qu'il n'a pas l'intention de changer d'habitude. Je pense que le salaire versé au président de cette compagnie de la Couronne, monsieur l'Orateur, est suffisamment élevé pour nous permettre de regarder ailleurs et de choisir un homme vraiment qualifié pour occuper ce poste.

En définitive, le Canadien National est une entreprise chancelante, parce que pourrie à sa base. Il y a trop de neige sur la couverture: trop de contre-maîtres, trop d'inspecteurs, trop de personnel inutile. Pour en arriver véritablement à un rajustement de la situation, je ne vois pas autre chose qu'une véritable enquête par une commission royale dont les membres auraient tous les pouvoirs. Contrairement à la composition des Commissions royales d'enquête antérieures, je proposerais qu'on oublie les avocats et les économistes, c'est-à-dire tous ceux qui ne connaissent rien dans ce domaine.

Pour qu'une enquête donne des résultats en ce qui concerne ces compagnies de la Couronne, il faudra, à mon avis, que les enquêteurs soient choisis parmi les agents de gare, les employés travaillant sur les trains, les cheminots et les commis, à divers niveaux. A mon avis, cela éviterait des pertes de temps, puisque ces gens connaissent déjà ce qui ne va pas et où existe le mal. Étant donné que cette classe de citoyens ne s'arrêtera pas non plus devant l'argent, il est évident que nous obtiendrions tous les renseignements qui nous ont été refusés jusqu'à présent.

## • (3.10 p.m.)

Quant à la situation qui prévaut chez les retraités des chemins de fer, je me permets de citer quelques témoignages que nous retrouvons dans le fascicule n° 31 du compte rendu de la séance du 4 juin 1970 du comité permanent des transports et des communications:

Le CN agit comme fiduciaire de la Caisse de pension. Ceci veut tout simplement dire que le Conseil d'administration du CN a le contrôle unique et absolu de l'actif de la Caisse. Les employés qui contribuent à la Caisse ne participent aucunement aux décisions de politiques.

Il est vrai que la pension est administrée par une Commission des pensions où les employés ont une représentation minoritaire, mais cette fonction est purement administrative.

Cette situation est presque incroyable et nous trouvons remarquable que le surintendant des Assurances continue à accepter un arrangement aussi peu équitable.

Cette instance était faite par M. E. T. Harrison, président du local 173, de Sarnia, Ontario.

Monsieur l'Orateur, les jours passent et ne se ressemblent pas. Mais dans le cas des témoins qui ont comparu devant le comité, nous pouvons dire que leurs plaintes se ressemblaient. En voici la preuve. A la page 28 du fascicule n° 29 du compte rendu de la séance du mardi 2 juin 1970, nous pouvons lire cette déclaration de M. J. L. Pickett, secrétaire-trésorier de l'Union des Transports, et je cite:

Je suis secrétaire-trésorier du local 861 de l'UTU. Le local 861 m'a délégué pour comparaître devant votre Comité et aussi pour parler au nom des autres employés de la région d'Edmonton.